

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télec. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickel.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Yves Lefier
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

9^e année, N° 44, ©septembre 2001

Dans ce numéro :

Chercheur, recherchiste / Collocatif anglais (le) /
Eaux usées / Flaveur / Jarre / Mèche ou foret? /
Ouverture, inauguration / Saskatoon /
Rencontrer (les conditions, les demandes) /
Symposium, colloque, conférence, congrès,
assemblée, réunion / Ventilation



Le langagier radiophonique! : Tous les lundis après-midi, au cours de l'émission *Au nord des sentiers battus*, sur les ondes de CBON, Sudbury, animée par nul autre que ce langagier «désastré», Normand Renaud, vous pouvez entendre la chronique du *Langagier* à laquelle participe le rédacteur de votre bulletin terminologique. Cinq minutes d'échanges à bâtons rompus sur des questions de langue, toujours sur le ton de l'humour, naturellement! Soyez-y!



CHERCHEUR, RECHERCHISTE

Une lectrice nous demande de parler de ces deux termes qu'on a parfois tendance à confondre dans des milieux où, par ailleurs, il est important de distinguer différents types d'emplois.

Un **rechercheur** est une personne qui effectue des recherches d'information à des fins particulières pour le compte d'un organisme, notamment la radio, la télévision, le cinéma, un bureau d'avocats, etc. Ce néologisme (mot nouvellement créé) canadien ne semble pas utilisé en France puisque aucun dictionnaire français n'en fait mention.

Quant à **chercheur**, le terme désigne une personne qui se consacre à la recherche scientifique. Par exemple, un **chercheur** dans un laboratoire pharmaceutique; une **chercheuse** à qui l'on a confié un projet complexe qui comprend non seulement la

collecte de données, mais aussi leur analyse approfondie, leur interprétation et, éventuellement, la publication des résultats de la recherche. Dans la hiérarchie des postes, un **rechercheur** pourra assister le **chercheur** dans son travail en faisant la collecte de l'information en base, mais c'est le **chercheur** qui prend en charge l'organisation, l'analyse et l'interprétation des données.

COLLECTIF ANGLAIS (le)

Il faut se garder de l'influence de l'anglais qui pousse à utiliser un verbe et des qualificatifs à la forme pluriel alors que le sujet est, de toute évidence pour un œil francophone, un singulier. Voici un exemple type : «The chairman acts as advisor to the board in **their** review of the program proposals.» En français, on dira plutôt : «...dans **sa revue** des propositions...». La solution est simple : demandons-nous si le sujet est un collectif singulier ou un véritable pluriel.

EAUX USÉES

Le langagier apprenait récemment que la Ville du Grand Sudbury avait décidé de ne plus utiliser l'expression *eaux d'égout* (anglais, *sewer water*), et de lui préférer une expression beaucoup plus «civilisée» comme **eaux usées**, *wastewater*.

Il ne faut pas discuter les décisions «politiquement correctes» comme celle de ne pas utiliser *sewer* en anglais, mais la réalité linguistique est un peu différente. En anglais comme en français, *sewers* (égouts) désigne un système municipal de canalisations souterraines servant à emporter les eaux domestiques et industrielles usées. *Wastewater* (**eaux usées**) est une expression générique pour toute eau polluée par une utilisation humaine. Ainsi, un fermier produit des *wastewaters*, mais il n'est pas nécessairement raccordé à l'égout municipal; il doit lui-même traiter ses **eaux usées**. Dans son cas, on ne parle pas de *sewer system*, mais de système de traitement des **eaux usées**.

FLAVEUR

Vous avez bien lu : **flaveur**! Bon sang! Un autre anglicisme à chasser de nos lexiques! Mais non! En fait, **flaveur** est bel et bien français, un ancien terme dont l'usage avait pratiquement disparu, sauf dans les domaines spécialisés comme la dégustation. La **flaveur**, c'est l'ensemble de sensations olfactives, gustatives et tactiles perçues par le nez et la bouche durant la dégustation d'un aliment ou d'une boisson. Aujourd'hui, on parlera plutôt de **goût**. Mais, depuis quelques années, les dégustateurs utilisent le terme **flaveur**, terme que l'anglais a emprunté à l'ancien français (voir l'anglais *flavor*). Son emploi appartient surtout au domaine technique. Le terme a aussi le sens d'**arôme** (voir l'anglais *aroma*) lorsqu'il s'agit d'une substance qu'on ajoute à un produit pour le parfumer, l'aromatiser. Et que penser du mot **taste** (voyez **taste-vin**, du verbe **tâter**, «goûter» (on tâte ou on goûte?))? Consultez votre dictionnaire historique de la langue française pour la réponse.

JARRE

Avez-vous la phobie des anglicismes? Que pensez-vous de **jarre**, qui ressemble dangereusement à l'anglais *jar*? Pourtant...

De nos jours, nous utilisons rarement le mot **jarre**, mais nos grands-mères en aromatisaient volontiers leurs conversations quotidiennes. Une **jarre**, c'est un vase utilitaire, généralement d'assez grande dimension destiné à deux sortes d'usages : 1) la conservation : la **jarre** est alors un vase de grande taille (parfois 2 m de hauteur), et fait pour la conservation sur place ou pour le rangement (grains, liquides, vêtements, etc...), 2) le transport de denrées ou de liquides tels que les grains et les vins (pour cette raison, le vase avait un col étroit généralement très court, et était souvent muni d'anses). **Le langagier** vous lance un défi : consultez votre *Robert* aux termes **pot**, **contenant**, **bocal** et **terrine**.

MÈCHE OU FORET?

Un premier terme que nous connaissons bien et utilisons spontanément à toutes les sauces : **mèche**. Et un autre, **foret**, moins connu, qui évoque la forêt de Robin plutôt qu'un outil pour travailler le bois!

La **mèche** est destinée au perçage de trous, principalement dans le bois, mais aussi dans des matières comme la pierre, la brique et les plastiques. Le terme - **mèche** est parfois utilisé dans un sens très général d'un outil servant au perçage d'une matière quelconque, mais l'instrument dont on se sert alors est, en réalité, un **foret**. Comment distinguer entre ces deux outils? La **mèche** présente une queue carrée que l'on serre dans la tête d'un vilebrequin. Elle équipe également des machines servant à travailler le bois (perceuse, mortaiseuse, défonceuse). Le **foret** est un outil cylindrique sur toute sa longueur, ayant un ou plusieurs tranchants à une extrémité et dont l'autre extrémité ne présente pas de forme particulière. On l'utilise, comme la **mèche**, pour percer un trou dans le métal, le bois, la pierre, ou tout autre matériau. Le **foret** s'utilise avec une perceuse, une fraiseuse ou un tour.

OUVERTURE, INAUGURATION

Ces deux termes s'appliquent à des contextes très différents et il faut se garder de les utiliser sans discernement.

L'**ouverture** d'une route, d'une exposition, d'une usine, c'est le fait d'ouvrir ces lieux au public ou à l'usage pour la première fois. On ouvre une séance, une session du parlement, une enquête, un compte en banque. Dans tous ces contextes, l'accent porte sur le fait d'ouvrir, mais sans aucune cérémonie particulière.

Par ailleurs, **inauguration** (lat. *inauguratio* «sacre»), et le verbe **inaugurer** (lat. *inaugurare* «prendre les augures, consacrer») évoquent le cérémonial, les gestes officiels. On procède à l'**inauguration** d'un temple, d'un édifice, d'un monument ou d'une exposition par une cérémonie particulière. Par exemple, l'**ouverture** de Science Nord, le Centre scientifique de Sudbury, eut lieu plusieurs mois avant son **inauguration** officielle par la reine Elizabeth II, en octobre 1984, par un froid de loup, au cours d'une cérémonie où les invités, vêtus de leurs plus beaux atours, sans manteau, le protocole obligeant, grelottaient sous la pluie et le vent du Nord! Quelle **inauguration**!

RENCONTRER (les conditions, les demandes)

Il ne suffit pas de déclarer que l'expression «Il a **rencontré** les conditions de son contrat» est un emprunt direct à l'anglais. Il faut tenter de comprendre pourquoi, en français, cette expression est

inopérante et produit parfois un drôle d'effet.

En français, le verbe **rencontrer** a d'abord des sens **concrets** : rencontrer quelqu'un au restaurant (croiser), rencontrer une personne pour la première fois (faire la connaissance), rencontrer une violente tempête (se trouver en présence de). À la forme réflexive, le verbe exprime les mêmes sens **concrets** de : se trouver en présence de, entrer en contact. Ex. : «Dans un ultime élan de passion, nos lèvres **se rencontrèrent**.» Le verbe a acquis quelques sens figurés, principalement en style soutenu : rencontrer une situation favorable, rencontrer une forte opposition.

Rencontrer, c'est donc croiser, se trouver en présence de, etc. L'expression «*rencontrer* les conditions de...» (sens anglais de *to meet the conditions of...*) signifie littéralement «se trouver en présence des conditions de...», «croiser». Bonjour, mes conditions, comment allez-vous? Au revoir! (Considérant les conditions de certains de nos contrats, nous serions parfois tentés, précisément, de ne pas **leur faire face**, de ne pas **y répondre**, de ne pas les **honorer**!)

SASKATOON

Saviez-vous que dans l'ouest de l'Amérique du Nord, on trouve une plante appelée l'amélanchier *alnifolia* dont les baies portent le nom cri de «missask-too-min», ce qui signifie «tapis de fleurs». Ce petit fruit a évidemment donné son nom à la ville de **Saskatoon**. Les baies de l'amélanchier se rencontrent dans le commerce sous forme de confitures et de gelées. Le terme **saskatoon** est parfois utilisé en français pour désigner l'amélanchier. Mais attention : cette appellation est réservée aux fruits provenant de la région de **Saskatoon**, dans l'Ouest canadien, à l'exemple du champagne qui doit provenir de la fabuleuse région de la Champagne, en France.

SYMPOSIUM, COLLOQUE, CONFÉRENCE, CONGRÈS, ASSEMBLÉE, RÉUNION

Voici une série de termes dont chacun désigne un type particulier de rencontre. Examinons les différences.

De par son origine, **symposium** (emprunté à l'anglais vers 1955, mais issu du grec *symposion* «banquet») évoque un événement solennel. C'est une rencontre d'un nombre restreint de spécialistes autour d'une «table de banquet», pour discuter d'un sujet particulier et confronter leurs idées et leurs opinions. Ce terme ne pourrait donc convenir à une rencontre d'un grand nombre de personnes. Le **colloque** (lat. *colloquium*, «entretien», de *loqui* «parler», par exemple, une personne **loquace**) désigne une rencontre de plusieurs personnes dans le but de discuter de certains points prédéterminés.

La **conférence** (lat. *conferentia*, de *conferre*, «porter avec, rassembler») est une réunion de personnes traitant d'un sujet en commun. Par extension, le mot signifie un discours, une causerie publique et, en France, les leçons données en Faculté. Ex. : Un maître de conférence, une conférence scientifique. Le **congrès** (lat. *congressus*, «réunion») fut, historiquement, une rencontre de représentants de plusieurs pays réunis pour régler des questions internationales. Par exemple, le Congrès de Vienne (1815), à l'époque de Napoléon. De nos jours, le terme conserve sa portée internationale et désigne des rencontres de représentants de différents pays. Par exemple, organiser un **congrès** international pour la paix; un **congrès** de l'ONU sur l'enfance défavorisée.

Une **assemblée** (de *assembler*, du lat. *assimulare* «mettre ensemble»), est la réunion de plusieurs personnes en un même lieu pour un motif commun. C'est aussi la réunion des membres d'un corps constitué. Ex. : L'**assemblée** annuelle des membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (l'APUL); l'**Assemblée** nationale au Québec. Enfin, une **réunion** (saviez-vous que le terme *union* sur lequel «réunion» est formé, signifiait, en latin classique, une «perle», c'est-à-dire une pièce dont les parties étaient harmonieusement rassemblées (peut-on en dire autant de nos réunions de contribuables ou de syndiqués!!!)), est le fait de se trouver ensemble en parlant d'un groupe de personnes désireuses de participer à une activité commune.

VENTILATION

Ce terme (que l'anglais tient du français) signifie, comme en anglais, le fait d'introduire et d'évacuer l'air dans une enceinte par moyens naturels ou mécaniques. Il ne faut donc pas craindre de dire : «Ce local souffre d'une mauvaise **ventilation**», alors que les puristes vous conseilleront plutôt de dire «une mauvaise **aération**».



NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL

Si vous ne figurez pas sur notre liste d'envoi, il suffit de nous le signaler (poste 4305) et **Le langagier** vous sera envoyé sans frais, une gracieuseté du Département d'études françaises et de traduction!

Vous pouvez également consulter gratuitement tous les numéros de notre bulletin linguistique en visitant le site Web du Département d'études françaises et de traduction à l'adresse suivante :

www.laurentienne.ca/francais/